

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIIS

Séance du 26 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-six janvier à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Bontemps, Launay, Bray, Breteau, Gressette, Lepron,
Mrs Mallet, Brinon, Rocton, Bigot.

Absents avec procuration : Mr Vadé donne procuration à Mme Bray.

Excusés : Mmes Peugnet, Germond, Mr Rioux.

Mme Lepron a été nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 8 décembre 2020.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le point 9 inscrit à l'ordre du jour concernant l'**Actualité communautaire** sera reporté au prochain conseil municipal.

1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Monsieur le Maire présente les comptes de fin d'année du budget général,

Section Fonctionnement :

Dépenses : 252 279,43 €

Recettes : 357 098,32 €

Excédent : 104 818,89 €

Section Investissement :

Dépenses : 165 346,82 €

Recettes : 340 175,66 €

Excédent : 174 828,84 €

Résultat de l'exercice : + 279 647,73

Restes A Réaliser 2020 : 185 000 €

Programme 66 Aménagement du bourg (Enfouissement des réseaux) : 181 000 €

Avance de trésorerie au budget Assainissement : 4 000 €

Prévision budget 2021 :

Le conseil municipal décide pour le budget général d'inscrire les opérations ci-dessous :

Section Fonctionnement :

Participation aux écoles

Participation aux transports scolaires

Subventions aux associations

Section d'investissement :

Programme 61 - salle de loisirs : remplacement du matériel de cuisine 6 000 €

Programme 66 – aménagement du bourg :

- Modifications de l'éclairage public route de Sceaux et route de St Martin *montant à définir*
- Plantations des arbres « une naissance, un arbre » *montant à définir*
- Décorations de Noël à *définir* : *achat ou location*

Programme 67 voirie : création de parking et trottoirs à l'entrée du bourg Rte de la Ferté *montant à définir*

Programme 71 divers : remplacement de matériel pour l'entretien des espaces verts *montant à définir*

Programme 73 Eglise : remplacement de la carte de l'opus et fourniture et pose d'un parafoudre 1400 €

2- CONTRIBUTIONS SCOLAIRES 2020-2021

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs scolaire sur l'année 2020-2021 : 82 élèves de la maternelle au collège répartis sur différentes écoles. En ce qui concerne les demandes financières présentées par les communes qui accueillent nos enfants la répartition est la suivante :

- Pour l'école de Sceaux sur Huisne : 440€/enfant
- Pour l'école du Luart : 425€/enfant
- Pour les écoles de Cherré et Cherreau : 170€/enfant
- Pour les écoles publiques de La Ferté-Bernard : 1884€/élève de maternelle ; 413€/élève d'élémentaire

En ce qui concerne les écoles n'ayant pas sollicitées de participation la somme versée sera de :

- Pour la Maternelle Notre Dame et la primaire Saint Jean (La Ferté-Bernard): 170€/ élève
- Pour l'école Sainte Anne (Connerré) : 170€/élève
- Pour l'école de Saint-Maixent : 170€/élève
- Pour les Collèges Notre Dame et Georges Desnos (La Ferté-Bernard) : 25€ / élève.

Le montant de ces participations sera revu uniquement à la demande de celles-ci et feront l'objet d'une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à verser les sommes dues à chacune d'entre elles.

3- PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle que le montant de la participation aux frais de transport scolaire à tout élève inscrit dans une des différentes écoles les accueillant date de 2018 pour un montant de 20€ par élève et propose de reconduire cette aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire cette participation, d'augmenter le montant à 22€ par élève et charge Monsieur le Maire de verser les sommes dues aux familles suivant la liste des écoles.

4- SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Associations Villainoises

- Familles Rurales de Villaines 400 €
- Génération Mouvement Villaines 300 €
- Etoile Sportive Villainoise 300 €
- Villaines Environnement 100 €

Autres associations

- Comice Agricole - La Ferté-Bernard 80 €
- VSF Fertois- La Ferté-Bernard 320 € (*sur présentation de la liste des enfants licenciés au club*)
- ADMR - La Ferté-Bernard 50 €
- UNC AFN - La Ferté-Bernard 50 €
- Donneurs de sang La Ferté-Bernard 50 €
- La Croix Rouge - La Ferté-Bernard 50 €
- AAPPMA St Martin- St Aubin 50 €
- Paralysés de France - Le Mans 50 €
- Association Françaises de myopathies - Le Mans 50 €
- Diabétiques de la Sarthe - Le Mans 50 €
- Ligue contre le Cancer - Le Mans 50 €
- Association Françaises des Sclérosés en plaques 50 €

Le total des subventions s'élève à 2 000 €.

Mmes Bontemps et Bray, Présidente et trésorière de l'association Familles Rurales de Villaines et Mme Gressette, Vice-trésorière de l'Etoile Sportive Villainoise n'ont pas pris part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions aux associations présentées ci-dessus et autorise Monsieur le maire à verser les sommes dues à chacune d'entre elles.

5- REMPLACEMENT DE MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des problèmes de fonctionnement de la tondeuse et du taille-haies. Etant donné leur âge, Monsieur le Maire propose de les remplacer et présente les devis de diverses entreprises sollicitées avec différentes références, puissance et cylindrée correspondant à nos besoins ainsi que le coût pour chacune des propositions.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de reporter sa décision après avoir sollicité des devis pour du matériel électrique.

6- CONVENTION DE RELANCE DES TERRITOIRES AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Conseil Départemental de la Sarthe, par délibération en date du 6 juillet 2020, a décidé la création d'un fonds territorial de relance doté de 12 M€ afin de soutenir les communes et les Communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

La commune peut, prétendre à une enveloppe globale de subvention de 12 000 € avec un taux départemental maximal de 80%.

Monsieur le Maire précise que cette convention de relance permet à la commune de bénéficier d'une aide pour un projet visant à :

- Améliorer l'attractivité du territoire : aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc.) tout en préservant les enjeux de biodiversité et les espaces naturels et agricoles, accompagnement des aménagements de l'espace public et de revitalisation des centres bourgs alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et pour les touristes, projets d'accompagnement de l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire,
- Agir efficacement au service des territoires et des usagers : projets portant une dynamique des territoires plus proches des habitants sur les usages numériques, les services à la population, etc., projets en lien avec la cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre-ensemble au sein des territoires (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision,

7- FONDS DE CONCOURS 2020

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la délibération du conseil communautaire prise le 14 décembre 2020 qui décide la mise en œuvre des fonds de concours dans le domaine énuméré ci-dessous et qui en définit les modalités d'attribution et de répartition pour 2020 :

Au titre de la voirie communale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve les décisions prises par la communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise

Sollicite l'aide de 3 442 € allouée pour les travaux de voirie (VC 4, 5, 111 et 201p) s'élevant à 24 917,90 € HT dont le plan de financement se présente ainsi :

Fonds de concours : 3 442 €

Conseil départemental : 3 441 €

Maître d'ouvrage : 18 034,90 €

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints pour signer tous documents afférents à ces dossiers.

8- NOMINATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture en date du 22 décembre 2020, demandant la nomination d'un élu référent sécurité routière, dont le rôle consiste à :

- être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux,
- diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétences de la collectivité.

Monsieur Vadé a fait part de sa candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de nommer Monsieur Gilles Vadé comme référent sécurité routière de notre commune.

DIVERS

- Point sur les contrats d'assurances de la commune suite au groupement de commande « marché des assurances »
- Report des plantations des arbres dans le cadre du dispositif « Une Naissance, un arbre »
- Lecture du courrier de la DDFIP concernant la réorganisation de leurs services
- Installation de la fibre à la mairie
- Le CAUE a offert à la commune un arbre « Chêne rouge » à planter
- Prochaine réunion le 16 mars 2021.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 ;
Approbation de la séance du 26 Janvier 2021 ; le Maire Michel ODEAU